L'assassin du Quesnoy reste insaisissable

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Au moment où l'Italien prétendait être à Wilfrat, en Rhénanie, il se trouvait plus simplement sur les glacis de la porte Faurœulx, guettant le mauvais coup à faire ! La nouvelle lettre de Belgique, n'est-elle pas encore une diversion de ce genre ?

L'Italien serait encore en Belgique

Vérité ou mystification, la nouvelle missive établit cependant un point intéressant. *C'est que Grigolato est encore en Belgique.*

Qu'il ait mis lui-même sa lettre à la poste, ou qu'il ait chargé de cette mission un ami complaisant, il n'en paraît pas moins établi, dans l'un ou l'autre cas, *que l'homme recherché n'a pas passé la frontière.*

C'est donc en Belgique qu'on doit le traquer. *C'est là que, selon toute vraisemblance, on le retrouvera.*

Réussira-t-il à échapper au filet qui l'entoure ?... Nous ne le croyons pas. Nous faisons pleine confiance à la police belge, comme nous le ferions sans réserve, en pareil cas, à la police française. La capture de l'Italien ne serait donc qu'une question de temps. Nous osons du moins l'espérer !

L'amie de " l'homme en fuite " ne dit rien de nouveau

Les jours passent... Les enquêtes se poursuivent... les interrogatoires se succèdent... Marie-Louise Lenfant, la couturière, amie trompée et victime de l'Italien en fuite, n'apporte rien de nouveau à l'information.

Comme il y a huit jours, elle prétend ne plus avoir revu son ami depuis le 19 décembre, avant-veille du crime. Elle avait dit auparavant depuis le 14.

Personne ne croit qu'elle dit la vérité...

On s'étonne que Grigolato ait été vu, la veille et le jour même du crime, rue Saint-François, où elle habite, et qu'elle n'ait rien su de sa présence ! On dit que si elle voulait, elle parlerait... On parle même au Quesnoy d'inculpation possible, mais que ne dit-on pas ?

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à nous qu'il incombe, d'appuyer telle ou telle thèse. La Justice est saisie de l'affaire... A elle de juger !...

De toute évidence, l'arrestation de l'homme en fuite, éclaircirait bien des points restés obscurs !

Quand sera-t-elle un fait accompli ?

M. P.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

TUÉ ACCIDENTELLEMENT PAR SON FRÈRE

Au village de Le Montgie, commune de Sauveesanges, les frères Gayard vivaient en mauvaise intelligence. Au cours d'une discussion plus violente, l'aîné, Pierre, âgé de 25 ans, s'étant muni d'une fourche vint jusqu'à la chambre de son frère Jean, qui, voulant se défendre fonça brusquement sur son aîné qui chancela, perdit l'équilibre et tomba à la renverse dans l'escalier où il se fractura le crâne.

Il est mort sur le coup. Son frère a été arrêté.

DES VOLEURS DE FOURRURES CAPTURÉS

Les services de sûreté de Saint-Etienne et de Lyon viennent d'arrêter la dernière bande de cambrioleurs qui, le 30 décembre dernier, avaient dérobé pour 130.000 fr. de fourrures dans un magasin de la rue Rouget-de-l'Isle. Outre le nommé Antoine Cornillon, âgé de 35 ans, arrêté hier à Lyon, les complices de ce dernier ont été appréhendés.

Ce sont : Julien Vallot, âgé de 25 ans et Camille Pichat, 26 ans. Un nommé Terrasse et la fille Gabrielle Robillon, âgé de 32 ans, ont été laissés en liberté.

La presque totalité des fourrures volées, retrouvées rue Paul-Bert, à Lyon, ont été ramenées à Saint-Etienne.

ARRESTATION D'UN FONCTIONNAIRE INDÉLICAT

La direction des contributions indirectes ayant porté plainte au Parquet de Reims contre le nommé Julien-Camille Vaissier, âgé de 32 ans, marié, receveur des contributions indirectes, à Montmort, pour détournements, la 12e brigade mobile, après une habile filature, a arrêté l'indélicat fonctionnaire dans la région où il se cachait.

Le montant de ses détournements atteint 50.000 francs.

Au moment de son arrestation, il était porteur de 8.000 francs.

Il a été écroué hier soir à la prison de Reims.

UNE SINGULIÈRE DÉCLARATION DU GÉNÉRAL WEYGAND A NANCY

Selon un de nos confrères, un incident a marqué lundi la réunion du Comité d'amitiés franco-polonaises à la salle Pirel, à Nancy. Le général Weygand, qui présidait cette manifestation, déclara que la Pologne a ratifié par le sang le traité de Versailles et que le sacrifice du sang est nécessaire pour assurer la paix.

L'assistance fut agitée de mouvements divers et M. André Magre, préfet de Meurthe-et-Moselle, se retira pour affirmer ouvertement sa protestation contre un tel langage.

Maréchandier LILLE 41 Rue St Pierre St Pol. TSF
M. et Mme MARCHANDIER présentent leurs meilleurs vœux à leurs nombreux et fidèles clients

L'action du Préfet du Nord contre le chômage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De nouveaux bureaux auxiliaires et temporaires seront créés prochainement...

Le Préfet rappelle ensuite qu'il est absolument nécessaire d'inviter les chômeurs à se faire inscrire à la Mairie — ou au bureau de placement — en vue de leur affectation à un chantier municipal.

Centres de travail

« Des centres de travail seront organisés dès qu'auront été recueillis les résultats des enquêtes que je poursuis actuellement auprès des services de l'Etat et des administrations privées.

» Je me préoccupe par ailleurs des conditions dans lesquelles pourraient être assurés le transport, le logement et la nourriture des travailleurs dans le cas où l'ouverture d'importants chantiers de travaux publics serait de nature à provoquer sur certains points le rassemblement de nombreux chômeurs.

Distribution de secours aux chômeurs

» Dans l'éventualité où les mesures prévues ci-dessus ne permettraient pas l'utilisation de la totalité des chômeurs, les communes pourraient envisager la distribution de secours temporaires en espèces aux chômeurs, mais seulement à ceux qui n'ont pas adhéré à une caisse autonome de secours d'un syndicat professionnel.

A ce propos, une distinction s'impose, selon que la commune est, ou non, dotée d'un fonds municipal de chômage.

» La distribution des allocations de chômage sera assurée par le moyen d'une commission spéciale composée des membres de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, à laquelle seront adjoints un représentant des patrons et représentant des ouvriers désignés après entente entre les organisations syndicales.

» En cas de désaccord la désignation de ces délégués sera faite par le juge de paix.

» Je crois devoir ajouter que dans l'état actuel de la législation, les dépenses résultant de la distribution des allocations devraient être supportées intégralement par les budgets communaux, là où n'existe pas de fonds de chômage.

» Telle sont, Messieurs, les directives qu'il m'a paru opportun de vous donner dans le but de pallier aux conséquences d'une crise éventuelle de chômage et d'éviter que nos laborieuses populations du Nord n'aient trop à souffrir du ralentissement de l'activité économique ».

LA CRISE DE CHOMAGE A ANZIN

A l'appui de notre assertion nous croyons intéressant de donner ci-dessous, d'après une petite statistique établie tout récemment, les renseignements que notre correspondant d'Anzin a pu recueillir au sujet du chômage dans la localité :

Dans la métallurgie, sur 15 établissements occupant 8.309 ouvriers, dont 1.135 étrangers, dix chaudronniers sont présentement sans travail.

Dans les huit ateliers de constructions, occupant 142 ouvriers, dont 44 étrangers, on trouve 14 chômeurs atteints non pas par le manque de travail, mais par la mauvaise saison.

Dans l'alimentation, où se trouvent employés 263 ouvriers, dont 19 étrangers, on ne signale aucun chômage, de même qu'à la **fabrique de cordes**, où sont occupés 24 ouvriers, dont quatre étrangers.

Pour être complète, cette statistique devrait tenir compte des fosses minières, mais nous n'avons pu nous procurer sur celles-ci des renseignements précis. La crise ne semble pas, cependant, avoir atteint cette branche.

A BOULOGNE

Le « vent » de chômage a touché nos industries depuis quelque temps déjà. Il semble vouloir continuer à nous conserver ses effluves malfaisantes qui touchent particulièrement les classes laborieuses. Maints établissements industriels ont dû réduire sensiblement la durée de travail.

Ainsi, le personnel féminin de la fabrique à plumes Blanzy-Poure subit une réduction journalière de une heure de travail. Cela atteint 400 ouvrières ; chez Thierr frères où une centaine de femmes chôment pendant que d'autres subissent le réduction ; à la Faïencerie, réduction journalière d'une heure pour 150 ouvriers ; chez Erlich (chaussures) même réduction pour 50 ouvriers environ, etc.

Chez Baignol et Farjon le chômage est également partiel.

Dans le bâtiment, on constate aussi une diminution de travail.

UNE FEMME BRULÉE VIVE A DESVRES

Dimanche soir, en vaquant à ses occupations, une rentière de Desvres, Mme Maistre, renversa une lampe et communiqua le feu à ses vêtements. En un clin d'œil ces derniers flambèrent et la malheureuse femme fut carbonisée.

UN INCENDIE AU THEATRE ANTOINE A PARIS

Un incendie s'est déclaré hier au Théâtre Antoine.

Il a été rapidement maîtrisé par les pompiers après 45 minutes de travail.

Les dégâts causés sont peu importants. C'est à 8 h. 15 qu'un court-circuit survenu dans la salle côté nord a provoqué le feu. Les flammes ont fait fondre une colonne montante d'eau alimentant la salle. Cette colonne a crevé et, par suite, une importante fuite d'eau s'est produite.

De plus, le même court-circuit a provoqué dans une salle attenante au théâtre et où est installé un débit un commencement d'incendie.

Des papiers et un coffre à bois ont été la proie des flammes.

ARRIVÉE A PARIS DE M. CHURCHILL

M. Winston Churchill, ministre des Finances de Grande-Bretagne, est arrivé en gare de La Chapelle, par le Calais-Méditerranée, hier après-midi.

Le train dans lequel il avait pris place a été dévié sur la gare de Lyon d'où le ministre britannique est reparti pour l'Italie.

La rondelle doit contenir une quantité de bière correspondant au prix payé

AINSI EN A DÉCIDÉ LE TRIBUNAL DE LILLE QUI A CONDAMNÉ M. MULLE POUR DÉLIT DE TROMPERIE

La IIIe Chambre du tribunal départemental du Nord (section de Lille), présidée par M. Foucart, vice-président, a rendu hier son jugement dans le procès correctionnel intenté par le Syndicat des Débitants de Boissons de Lille et des environs, à M. Henri Mulle, brasseur à Lannoy, pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue.

Voici les principaux attendus de cette importante décision judiciaire qui aura une grosse répercussion dans le monde des brasseurs et des cabaretiers de notre région :

Le tribunal, après avoir rappelé les faits qui motivaient la réclamation de M. Henri Millardet, débitant, rue de Tournai, à Baisieux, justifiée par les constats de Me Grassin, huissier, déclare « que la rondelle devait garantir à l'acheteur une quantité de bière en proportion avec » le prix payé ». Il rappelle le jugement du tribunal de commerce de Lille du 9 avril 1893, duquel il résulte que la rondelle n'est pas une mesure de capacité et qu'elle varie de contenance suivant les localités.

Puis il pose, en principe : « Que l'usage ne » saurait tenir lieu de la volonté tacite des par» ties dans le contrat de vente, que s'il consa» cre une règle entièrement suivie et qui ne sau» rait être contraire à l'équité. Qu'une décision » du Syndicat des Brasseurs avait fait vendre » la bière au litre ; que cette décision a mis fin » à l'usage pratiqué avant 1914 d'après lequel le » prix était calculé par rondelle sans que la con» tenance entre en considération ».

« Que la prétention de vendre à la rondelle » sans livrer une quantité correspondante au » prix est en contradiction avec le régime nou» vellement établi par la volonté du Syndicat et » serait de nature à faire de la vente de la bière » un contrat léonin ».

« Qu'en principe la marchandise doit être ven» due au poids, à la mesure ou au volume ; » qu'il y a eu des réclamations constantes des » débitants de boissons pour qu'on vende au » litre ; que, d'ailleurs, ces réclamations furent » sanctionnées par un arrêté préfectoral ».

Puis le tribunal dépose la question de savoir si la livraison d'une quantité inférieure au prix fixé, a pu constituer, par suite de l'intention délosive, une infraction pouvant entraîner une sanction pénale ; et y répond de la façon suivante :

Concernant la prétention de M. Mulle de livrer une quantité de bière inférieure au prix payé, il déclare que « c'est là une méconnais» sance volontaire des droits de l'acheteur, et » une méconnaissance du préjudice résultant du » fait de recevoir une quantité inférieure à celle » payée. Que Mulle a fait défense à ses garçons » brasseurs d'indiquer et de garantir la conte» nance des fûts. Qu'il n'a pu ignorer la conte» nance déficitaire ; qu'il n'a pas tenu compte » des observations de Millardet ».

« Que si Mulle était fondé à prétendre à un » manque de quelques litres par suite de l'usage » des fûts mais que les constatations faites et » portant sur 62 litres et demi et 69 donnent une » proportion qui dépasse de beaucoup toute to» lérance ».

« Qu'il a voulu voir que son seul intérêt et » son seul avantage au détriment des justes » droits de son acheteur ».

« Que toutefois l'intention dolosive est atténuée » par toutes les circonstances de la cause ».

En conséquence, le tribunal déclare M. Mulle convaincu du délit de tromperie commerciale et le condamne à 25 francs d'amende. Le Syndicat des Débitants de Boissons, partie civile, obtient un franc de dommages-intérêts.

La souscription à l'emprunt départemental du Nord est ouverte

Nous avons annoncé l'ouverture à la date du 30 décembre de la souscription à la deuxième tranche de l'emprunt départemental du Nord.

Il nous semble utile de rappeler ici les grandes lignes de cet emprunt d'un montant nominal maximum de 121.739.000 francs divisé en 243.478 bons remboursables à 500 francs en 15 ans, nets de tous impôts présents et futurs.

Le prix d'émission, payable en souscrivant est fixé à 450 francs.

Intérêts. — Ces bons rapporteront un intérêt annuel de 7 % net, soit 35 francs par titre, payable par coupons semestriels.

Amortissement. — Ces bons seront remboursables au pair, dans un délai de 15 ans, par voie de tirages au sort annuels qui auront lieu en juillet de chaque année. Le remboursement des titres désignés par le sort se fera le 15 septembre suivant le tirage.

Objet de l'Emprunt — Le présent emprunt a pour objet de procurer aux sinistrés participant à l'emprunt des ressources destinées à la réparation des immeubles dévastés.

Garanties. — En garantie du service des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt, le Département a remis en gage à la Société Civile des porteurs de bons dudit emprunt, des titres d'annuités délivrés par l'Etat payables au profit du Département.

En outre, le Département garantit le paiement régulier des arrérages et de l'amortissement des bons du présent emprunt ; il prélèvera, en cas de besoin, sur les ressources de sa Trésorerie, la dotation nécessaire au service de l'emprunt.

Les titres de cet emprunt peuvent servir d'emploi ou de remploi aux fonds des incapables, des femmes mariées quel que soit leur régime matrimonial, des communes, des établissements publics ou d'utilité publique et autres particuliers et collectivités autorisés ou obligés à convertir leurs capitaux en rentes sur l'Etat.

GRAVE ÉPIDÉMIE DE GRIPPE A MONTPELLIER

L'épidémie de grippe prend à Montpellier des proportions inquiétantes. 32 décès ont été enregistrés hier pour la ville seulement. Pour permettre à l'administration des pompes funèbres d'assurer le service des enterrements, le maire a pris un arrêté réduisant au minimum les itinéraires des convois.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 0-51
Dépôt de vente : 73, Grande-Rue

AUTO CONTRE CAMION

Hier, vers 4 h. 40, Grand'Place, une collision s'est produite entre l'auto conduite par M. Cloquet Christian, au service de M. Egels Etienne, rue Pauvrié, 13, et un camion-auto de la maison Sion Paul, industriel à Halluin. Dégâts matériels.

LES CONFÉRENCES DE L'AMICALE PHOTO

Cette Société d'amateurs, toujours sur la brèche pour satisfaire ses sociétaires ainsi que leurs familles, a mis sur pied une magnifique conférence avec projections, qui aura lieu le samedi 8 courant à 20 h. 30, en son siège social, 181, Grande-Rue.

Cette conférence sera faite par M. Bertrand de Paris, qui par son éloquence et le choix de ses causeries charme son auditoire ; il présentera cette année « Au Pays des Arvernes » où il a séjourné très longuement.

Les magnifiques photographies qui passeront sur l'écran sont des clichés de l'auteur et nous engageons les sociétaires et leurs familles d'être exacts car il y aura certainement salle comble comme les années précédentes pour entendre ce sympathique conférencier.

NORD TOURISTE

Le Nord Touriste vient d'installer trois nouveaux bureaux annexes qui sont appelés à faciliter ses relations avec ceux de ses sociétaires habitant la région des Flandres ; ce sont :

Bailleul : café-tabac Delmotte, rue d'Occident agent en douane ;

Steenvoorde : café Jules Sepieter, agent en douane ;

Cassel : épicerie Tahon, 2, Grand'Place.

Rappelons que le Nord Touriste a déjà des bureaux : à Armentières : Café-Tabac, 5, Place du Rond Point ; à Comines : Café du Sapeur, Grand'Place ; à Lille : 13, rue Faidherbe, 1er étage ; à Tourcoing : 55, rue du Touquet, et 80, rue Louis Leloir ; à Valenciennes : 53, rue Baudouin l'Edifieur ; à Arras : 45, rue Baudimont ; à Givet : Mlle Lingiet, rue Méhul.

Siège social : Roubaix, 11, Contour Saint-Martin.

Sociétaires du Nord Touriste, hâtez-vous de faire renouveler vos cartes pour 1927.

AVIS ET CONVOCATIONS

CERCLE ORPHÉONIQUE LES XL. — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au siège, répétition générale.

HIPPODROME-THEATRE

La Tournée Charles Baret donnera deux représentations de « Ma Cousine de Varsovie » à l'Hippodrome-Théâtre, le dimanche 9 janvier (matinée et soirée).

Cette désopilante comédie, fut à Paris l'un des plus gros succès de la saison dernière.

ETAT CIVIL

Naissances. — Henri Lepers, rue Franklin, 158. — Geneviève Verscheure, rue Jean Macé, 79. — Hervé Desvenain, rue Jules Deregnaucourt, 4. — Michel Duquenne, rue Paul Wante, 67. — Claudine Dubois, Boulevard de Metz, 16. — Marie Delescluse, rue de Lannoy, 112.

Publications. — Paul Boros, apprêteur, et Anna Horvat, bobineuse. — Louis Roger, peintre et Marie Pillois, rattacheuse. — Edgar Dellenne poêlier, et Suzanne Gheysens, giletière. — Henri Gozet, chauffeur d'auto et Adolphine Detemmerman, soigneuse. — Henri Lambray, mécanicien et Suzanne David, confectionneuse. — Raymond Fillemot, dessinateur et Fernande Brêns, sténodactylo. — Paul-Dewaele, rattacheur et Adrienne Bockstal, soigneuse. — Marcel Basson, serrurier-poêlier, et Maria Druon, confectionneuse.

Décès. — Charles Théry, 63 ans, rue Pierre de Roubaix, 197. — Anaïs Alvaresse, épouse Coulon 45 ans, rue du Parc, 10. — Marie Cauderlier, veuve Scheers, rue de Blanchemaille, 37. — Adèle Reversé, épouse Dervaux, 60 ans, rue de l'Alma, 130. — Elise Demortier, veuve Lévêque, 77 ans, rue de Denain, 45. — J.-B. Dupriez, 57 ans, rue Dupire, 132, à Croix. — Clémence Hubert, veuve Mazure, 82 ans, rue Choiseul, 46.

Bock Meyerbeer MARQUE ..... DÉPOSÉE

WATTRELOS

LE CERCLE DUMAS, EN BELGIQUE. — Le Cercle A. Dumas, s'est rendu au grand complet dimanche dernier à Bailleul (Belgique), pour y donner un grand concert organisé par la Fanfare communale. Ce jeune Cercle y obtint un énorme succès. Empressons-nous de dire qu'il le méritait. Ce fut d'abord A. Delrue, comique de genre, qui se fit très applaudir dans « C'est un enfant de Paris » ; Mlle Gilleman, dans la « Prière du soir » obtint un légitime succès ; elle se fit aussi applaudir dans un duo : « Quand on s'est aimé », avec M. Gilleman. Ce dernier parvint à se faire bisser dans la seconde partie, dans osp répertoire de chansons à voix ; Mme Destailleurs a recueillit les faveurs du public, grâce à sa voix et à sa diction.

Se firent très applaudir : Duquenne, bien connu dans notre ville ; M. et Mme Destailleur, dans leurs différents duos et en particulier « Les Marieux » ; A. Quique, fut également très applaudi.

La lourde tache de dérider le public était confiée au sympathique comique grime Alpho'o, déjà très renommé dans Wattrelos. Il s'en est acquitté tout à son avantage. Le public le lui a d'ailleur prouvé en ne lui ménageant pas ses bravos.

Deux comédies : Manu Militari et Connais-tu cette histoire » obtinrent un grand succès.

Nous nous en voudrions d'oublier Mlle Destailleur qui après avoir fait l'entrée au piano, a accompagné tous les artistes avec un art consommé.

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec regret le décès à l'âge de 72 ans, de Louis Plouvier. Le défunt était un des vétérans des organisations ouvrières. Plouvier était le père de Mme Debouvrie-Plouvier, ancienne institutrice à l'Ecole de filles de la Vieille Place et le beau-père de M. Debouvrie, ancien instituteurs des garçons du Centre.

En cette circonstance, nous présentons à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Les funérailles civiles de Louis Plouvier auront lieu aujourd'hui, mercredi 5 janvier à 15 heures.

Assemblée à la Maison mortuaire, 61, rue du Petit Tournai, à 14 h. 45.

MORT D'UN ANCIEN COMBATTANT DE 1870. — On annonce la mort de M. Jean-Louis Deldalle, ancien combattant de 1870-71, décédé à Wattrelos le 3 janvier 1927.

La Société prie ses membres d'assister aux funérailles qui auront lieu le jeudi 6 janvier à 9 heures 30.

Assemblée rue Delmarre 3 à 9 heures 15.

AVIS AUX MEMBRES DU CERCLE HORTICOLE. — La Commission du Cercle Horticole de Wattrelos a le regret d'informer ses sociétaires de la mort de M. Jean-Louis Deldalle, doyen du Cercle, et les prie d'assister à ses funérailles qui auront lieu le jeudi 6 janvier à 9 heures 30.

Assemblée rue Delmarre, 3, à 9 heures 15.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES. — Les assurés des retraites ouvrières s'en décembre, sont invités à se présenter à la Mairie, bureau des Retraites, pour y échanger leur carte annuelle.

Les assurés nés au cours du mois précédents qui n'auraient pas encore effectués l'échange de leur carte, sont invités à le faire au plus tôt.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 6 janvier 1927, séances de consultations à l'école de filles de la rue de Boulogne à 9 heures, et à l'annexe de l'Hôtel de Ville à 14 heures 30.

A ce sujet nous apprenons qu'une troisième sage-femme, Mlle Vandeweghe, vient d'être adjointe officiellement à ce service.

ETAT CIVIL. — **Naissances** : Gustave Vérin rue des Trois Pierres, 33. — Suzanne Dubos, rue du Beau Chêne, 95. — Gentil Desodt, rue du Nouveau Monde, 59.

Décès : Pierre Kerkhove, 72 ans, Carrière Grimonprez, 2. — Théophile Deltour, 70 ans, rue de Roubaix, cour Jonville, 2. — Carlos Lamandin, 58 ans, rue du Sartel, 21. — Henri Vanommeslager, 69 ans, trieur de laines, rue du Moulin, 31. — Jean-Louis Deldalle, 82 ans, rue Delmarre, 3.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Un chauffeur d'autos de la raffinerie de pétrole, M. Achille Masurelle, 22 ans, demeurant 46, rue Mirabeau à Croix, s'est fait une entorse du pied droit. — Le chauffeur Henri Bondielle, 56 ans, 23 Impasse du Beau Passage, à Wasquehal, s'est fait une entorse du genou droit. Incapacité de travail de 12 jours.

POUR LES PETITS MÉNAGES. — Un groupe de bienfaiteurs avaient organisé un grand jeu de dés chez M. Albert Carette « Au Pinson des Ardennes », rue de Tourcoing, en vue de venir en aide aux vieillards des petits ménages du Centre et du Capreau. Ce jeu a été réussi en tous points et le bénéfice soit la somme de 348 fr. 45 a été distribué aux vieillards. Nous adressons nos remerciements aux organisateurs.

LE BAL DE « LA JEUNE FRANCE ». — L'Harmonie « La Jeune France » donnera un grand bal de famille à la salle des fêtes de la Mairie, le dimanche 16 janvier en l'honneur des dames des membres protecteurs et des dames des musiciens. Une tenue de rigueur sera exigée à l'entrée.

A L'UNION MUTUALISTE. — Le Conseil d'administration rappelle aux adhérents actuellement en possession d'une feuille de maladie, de bien vouloir le remettre au secrétariat, 18, rue Victor Hugo, pour samedi 9 janvier au plus tard, le bureau sera ouvert de 16 à 20 heures.

Ceux qui ne se conformeraient pas à ces instructions s'exposeraient à perdre les avantages accordés par la Société.

Il est rappelé également qu'à partir du 1er janvier, l'indemnité médicale est portée à 6 fr. au lieu de 5 francs.

LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE. — D'après le tableau statistique établi le 1er janvier, il existait à Wasquehal, à cette date : 5 Américains du Nord, 1557 belges, 20 britanniques, 2 budgares, 1 danois, 1 espagnol, 5 hollandais, 6 hongrois, 14 italiens, 2 luxembourgeois, 83 polonais, 27 portugais, 9 russes, un serbe et 2 tchécoslovaques. Dans ce nombre, qui comporte un total de 2134 étrangers, sont compris les hommes, femmes et enfants.

DUCASSE A PIERROTS. — A l'occasion de la fête des Rois, il y aura une grande ducasse à pierrots chez Louis Quisnoy « Au Soleil Levant », rue Sadi Carnot, le dimanche 9 et le lundi 10 janvier.

CHORAL LAUREYNS. — La répétition annoncée pour demain, jeudi, n'aura pas lieu. Répétition générale de la Messe de Gounood, jeudi 13 janvier à 20 heures à la salle des fêtes de la Mairie.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — Aujourd'hui, mercredi à 15 heures, consultation des nourrissons à l'école maternelle du Capreau et demain, jeudi, à la même heure à la Mairie, pour le quartier du Centre. Il est rappelé que les nourrices et les mères percevant la prime d'allaitement maternel, doivent obligatoirement présenter leur enfant à la consultation sous peine de se voir retirer leur carnet ou leur prime de 15 francs.

POUR SE RENDRE EN BELGIQUE. — Il est rappelé que la carte d'identité timbrée à 12 fr. est toujours obligatoire pour les personnes qui doivent passer la frontière pour se rendre en Belgique. On peut se procurer cette carte à la mairie, 2e guichet, sur présentation d'une pièce d'état civil et d'une photo.

LE MARCHÉ. — Ce marché où affluent un grand nombre de marchands de toutes sortes d'articles et fréquenté par toutes les ménagères du Centre, qui n'avait pas eu lieu depuis 1914, a repris hier mardi dans de bonnes conditions. Vendeurs et acheteurs ont été satisfaits. Il aura lieu tous les mardis et vendredis de 8 heures à midi sur la Place de l'Eglise.

ETAT CIVIL. — **Publications** : Thomas Grzekowiak, houilleur à Carvin et Bronislawa Murial, journalière, rue Jean Bart, 57.

LANNOY

CHIFFRE D'AFFAIRES. — **A Lannoy**, le 5 janvier de 8 heures 30 à 11 heures, au débit de tabacs, rue des Bouchers.

A Lys. — Le 6 janvier, de 8 heures 30 à 11 h. au débit de tabacs Bonenfant, rue Jules Guesde et de 14 à 16 heures, au débit de tabacs Bauffe, rue Jules Guesde, le vendredi 7 janvier de 8 h. 30 à 11 heures, au débit de tabacs, 68 rue de Leers ; le samedi 8 janvier de 8 h. 30 à 10 heures 30 à la mairie.

A Leers. — Le lundi et mardi 10 et 11 janvier, de 8 h. 30 à 11 heures, au débit de tabacs Lory ; le mercredi 12 janvier, de 8 h. 30 à 10 heures 30, au débit de tabacs Muylle (Buison).

A Sailly. — Le jeudi 13 janvier de 8 h. 30 à 10 h. 30, au débit de boissons Delacroix.

PHOTOGRAVURE
TOUS GENRES DE CLICHES pour Annonces et Catalogues
TRAIT - SEMI-GRAVURE
sur Zinc et sur Cuivre
LA Presse Populaire 105 bis, Rue de Paris, LILLE
EXÉCUTION RAPIDE & SOIGNÉE

A Toufflers. — Le vendredi 14 janvier, de 8 heures 30 à 11 heures au débit de tabacs Bourjet.

A Hem. — Le samedi 15 janvier, de 8 h. 30 à 10 h. 30 au débit Desmet « Petit Lannoy ».

Les débitants de boissons sont priés de se munir de la somme de 90 francs pour la licence des 6 premiers mois, sauf à Sailly, où elle est de 60 francs par semestre.

LYS

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la Manufacture Française du Tapis et Couvertures, le nommé Collin Benjamin, 60 ans, teinturier, demeurant à Toufflers, rue du Château de Wasmes, 66, a été brûlé au pied droit par de l'eau bouillante échappée de son bac à teindre. Un repos de 15 jours lui est prescrit.

TOURCOING

BUREAUX : Place de l'Hôtel-de-Ville — Tél. 9-83
DÉPOT DE VENTE : 58, Rue Motte
En face de Conditionnement

LE PRODUIT DU VOL ETAIT TROP LOURD, IL L'ABANDONNA...

Il est certaine catégorie de voleurs qui ont tout les « culots », par contre, d'autres à la vue de l'uniforme perdent toute contenance, et en ce cas cherchent à s'esquiver. C'est ce que fit l'un de ces derniers qui, hier, chargé de plomb volé, prit la fuite abandonnant sur place cette marchandise trop encombrante.

Or donc, hier, vers 8 heures, un individu déambulait dans la rue de Linselles ballot, lorsqu'il aperçut à plusieurs mètres devant lui un fonctionnaire de la douane et un préposé d'octroi.

Croyant vraisemblablement qu'il serait interrogé sur le contenu de son colis, il abandonna celui-ci, fit demi-tour et fila en bicyclette à toute vitesse, par les rues du Brun-Pain et des Orions, poursuivi par le douanier et le préposé d'octro, qui durent, handicapés, abandonner.

Le colis a été saisi, il contient 80 kg. de tuyaux de plomb coupés à une longueur d'environ 20 centimètres, et a été déposé au commissariat de police du 4e arrondissement où ces morceaux de tuyaux ont été reconnus comme prevenant de vols de certains chantiers de Tourcoing.

Le service de la sûreté s'occupe très activement de cette affaire.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Au peignage de la Fossée, 157, rue de Roubaix, une peigneuse, Spekers Piroska, 26 ans, 244, rue d'Alma, à Roubaix, s'est fait des plaies à l'annulaire et au médius droits.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 6 janvier, à 8 heures, première représentation de « **Chou-Chou** », opérette légère en trois actes. Musique de Berémy.

— Samedi 8 janvier, à 8 heures : « **Chou-Chou** ».

— Dimanche 9 janvier, matinée de gala à 2 h. 45 très précises, avec le concours de M. J. Bourbon, de l'Opéra : « **Le Chemineau** », opéra en quatre actes. Musique de Xavier Leroux.

Le soir, à 8 h. 15 : « **Chou-Chou** ».

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

A L'ABATTOIR

Du 27 décembre au 2 janvier il a été abattu à l'abattoir public de Tourcoing : 62 bœufs, 39 taureaux, 44 vaches et génisses, 106 veaux gras, 16 petits veaux, 179 moutons, 116 porcs et 9 chevaux.

Prix moyen de la viande par entier et par demi, le kilo : gros bétail, 8.50 à 11 fr.; veaux gras, 13 à 16 fr.; moutons, 10 à 13 fr.; porcs, 12.75 à 13.25.

Le service d'inspection a saisi 298 kilos de viande reconnue impropre à la consommation.

ETAT CIVIL

Naissances : Jean Vuylsteke, rue du Coin de Terre, 16 ; Alain Monnier, rue du Jura, 60 ; Lucie Ghesquière, rue La Fontaine, 67 ; Mireille Tanghe, rue d'Armentières, 194 ; Jules Dessauvages, rue du Moulin, 88 ; Louis Menet, rue du Touquet, 15.

Publications de mariages : Firmin Mulle, chauffeur d'auto, et Maria Claes, cuisinière ; Jacques Segard, importeur de laines, et Marguerite Prouvost, s. p. ; Jules Vandecasteele, électricien, et Marie Janssens, piquûrière.

Décès : Jacqueline Laethem, 5 mois, rue Nouvelle, 23.

HALLUIN

DANS LA GENDARMERIE. — M. Henri Dhalluin, de la brigade à pied d'Halluin, prend sa retraite après 25 années de service.

M. Dhalluin est à Halluin depuis une quinzaine d'années et est très connu dans la région.

Toutes nos félicitations.

LICENCE. — Le droit de licence sera perçu à la mairie les vendredi et samedi matin 7 et 8 janvier.

La somme à payer est de 180 fr. 50 pour le premier semestre.

MOUVAUX

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Elle aura lieu le jeudi 6 janvier 1927 au local habituel, rue de l'Hospice, pour les mamans présentant leurs enfants à la consultation du docteur Ducoulombier.

BONDUES

NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu demain jeudi 6 janvier, à 14 h. 30.

CAISSE D'EPARGNE. — A partir de dimanche prochain 9 janvier, la succursale de la Caisse d'épargne continuera à fonctionner.

FEUILLETON DU 4 JANVIER 1927. — N° 24

la Bête Mystérieuse

ROMAN INÉDIT PAR Mr PAUL FÉVAL FILS

Tournant la tête avec peine, il s'aperçut qu'il était, en effet, à bord d'un bâtiment armé, exactement, pensa-t-il, dans le kiosque de commandement ou dans quelque blockhaus.

Le souvenir de la tragédie sous-marine lui revint en même temps qu'un gémissement de douleur lui échappa.

Alors un homme, placé derrière lui et qu'il n'avait pu voir, se montra.

Quatre galons ! C'était donc un capitaine de corvette.

Il s'approcha du rescapé, se pencha sur lui et demanda en un excellent anglais :

— Vous sentez-vous mieux ?

Le lieutenant hésita à répondre. Son regard allait à la manche de l'officier de Sa Majesté britannique, et il s'étonnait de n'y point constater la boucle de galon d'or. En effet, cette boucle est de tradition dans la Marine anglaise et voici pourquoi : on rapporte que l'amiral Nelson, glorieux manchot, s'en fit faire une pour y attacher la manche vide de sa tunique.

La surprise de Forgeot l'incita à ne pas répondre avant d'avoir lui-même, réponse à cette question :

— De quelle nation êtes-vous ?

— Ah ! vous êtes Français ? constata l'officier en un français aussi pur que son anglais de l'instant précédent. J'en suis charmé. Je me faisais déjà des reproches... Avoir tiré de l'eau un « englicheman », ça ne vaut pas le coup, hein ? Mais avec votre costume d'explorateur sous-marin, mon cher, mon hésitation était légitime. Alors, dites-moi, à qui ai-je eu l'honneur et le plaisir de sauver la vie ?

Encore plus surpris et un peu hostile, Forgeot, cette fois, ne crut pas devoir le montrer. Après tout, cet homme l'avait certainement arraché à la mort, comme il venait de l'avouer... Il répondit donc :

— Lieutenant de vaisseau Antoine Forgeot.

— Ah ! enchanté... Vous êtes, n'est-ce pas, le meilleur officier d'Etat-major de l'amiral de Kerdoven — un vieux fou, mais un vieux fou dangereux, parce que trop brave.

Forgeot pinça les lèvres. S'il admettait d'entendre railler l'amiral, c'était seulement par ceux qui l'admiraient. Aussi fit-il sèchement :

— Vous le connaissez, commandant ?

— Un peu...

Et montrant son poignet où apparaissait une tache rouge :

— Voyez cette petite trace-là... C'est le souvenir d'un coup de canon que me fit tirer le « Duguesclin », commandé par Kerdoven, devant Pola...

Et comme Forgeot, abasourdi, restait sans voix :

— Oui, reprit le commandant, je voulais torpiller le « Duguesclin », mais celui que vous appelez le Vieux avait l'œil ouvert, et j'ai reçu une magistrale volée de coups de 75... l'un de ces bijoux a perforé la tôle de l'« U.-30 » et m'a...

Forgeot, blêmissant, sauta sur ses pieds :

— Vous avez dit ? L'« U.-30 »... alors, vous êtes...

— Un Boche. Eh oui, mon cher garçon... Et même mieux qu'un Boche : un pirate...